

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4332

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Aménagement d'un parking pour les usagers de la gare - Travaux réalisés par la SNCF pour la Communauté urbaine - Convention financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4011 en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation d'un parking pour les usagers de la gare de Sathonay-Rillieux à Rillieux la Pape ainsi que l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 250 000 € en dépenses et de 75 000 € en recettes.

Le parc de stationnement sera réalisé sur des terrains appartenant à la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) qui mettent gratuitement leurs terrains à la disposition de la Communauté urbaine.

Préalablement, la SNCF procédera à des travaux d'enlèvement de deux voies ferrées désaffectées, qui seront financés par la Communauté urbaine dans le cadre de l'opération d'aménagement du parking, ce financement étant acté par une convention entre les partenaires : SNCF et Communauté urbaine.

Le montant de ces travaux est évalué à 23 060 € HT, soit 27 579,76 € TTC. Cette dépense sera imputée sur l'autorisation de programme votée le 26 mars 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à signer avec la SNCF pour le financement des études et des travaux relatifs à la réalisation d'un parking à Rillieux la Pape pour les usagers de la gare de Sathonay-Rillieux.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention ainsi que les actes y afférents.

3° - Les dépenses seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1438.

4° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,